



**LIGUE
OCCITANIE**
Pyrénées - Méditerranée

**Cahier des charges
Aides aux clubs
Occitanie - Saison 2024**

Informations générales

- Objectif : embellissement des clubs de l'Occitanie
- Axe prioritaire du Plan Régional de Développement
- Travaux sans permis de construire
- Club n'ayant pas bénéficié de cette aide Occitanie en 2022 et 2023 (hormis un projet de contrôle d'accès en 2024)

2 domaines proposés

Signalétique

**Propreté et entretien
des installations**

**Equipement de loisirs /
réceptifs**

01

Contrôle d'accès

**Systeme
compatible avec
ADOC / Ten'Up
pour les courts, les
clubs house, ...**

02

Non éligibles

- Mise aux normes PMR
- Matériels pédagogiques et sportifs
- Matériels sur les courts (chaise arbitre, filet, ...)
- Gros œuvre

Echéancier de l'aide régionale

Septembre
Infos clubs

Visite CED :
état des
lieux et
photos

**Avant
30/01/2024**
Factures

Remise des
chèques AG
CD

Compléments sur la mise en œuvre de l'aide Occitanie

- Factures au 30 janvier 2024
- Participation financière de la ligue* à hauteur de 30% du montant des travaux avec :
 - Un minimum de 1 000 €
 - Un maximum de 4 000 €

* Dans la limite de l'enveloppe régionale